

Féeries
Études sur le conte merveilleux XVII^e - XIX^e siècle
2016

CONTE ET MORALE(S),
DU 17^E SIÈCLE À AUJOURD'HUI

Dossier coordonné par Jean-Paul Sermain et Jean Mainil

APPEL À CONTRIBUTION

Depuis la première génération du conte de fées littéraire dans la dernière décennie du Grand siècle jusqu'à son intégration plus récente dans la littérature de jeunesse, le conte a entretenu avec la morale des liens étroits et qui ont évolué avec le temps.

La même année que la parution du premier conte de fées littéraire par Marie-Catherine d'Aulnoy, « L'Île de la Félicité » inséré dans *l'Histoire d'Hyppolite, comte de Douglas*, Furetière donnait dans son *Dictionnaire universel* la définition suivante du *Conte* :

Conte : se dit proverbialement en ces phrases. Ce sont des *contes* de vieilles, dont on amuse les enfants, des *contes* à dormir debout, de peau d'asne, de la cigogne, de ma mère l'Oye.

Quand le conte de fées prend la forme générique que nous lui connaissons toujours aujourd'hui, le genre doit se détacher du corpus antérieur, et il le fera par sa légitimité de genre avant tout utile, c'est-à-dire *moral*. Dans un des premiers recueils de contes de fées, l'auteur, qui n'est autre que Perrault, insiste à plusieurs reprises sur le caractère moral de ses contes. Il se réclame des Anciens qui « ont toujours eu un très grand soin que leurs contes renfermassent une moralité louable et instructive » et insiste sur le fait que ses contes ne sont pas « de pures bagatelles » mais qu'ils renferment au contraire « une morale utile » dont l'enveloppe divertissante n'a été choisie que « faire entrer [cette morale] plus agréablement dans l'esprit et d'une manière qui instruisît et divertît tout ensemble » (« Préface », 1695).

La distinction que fait Perrault entre la moralité des contes du temps passé et le sens que les lecteurs de bon goût découvrent plus ou moins selon leur finesse peut-elle nous guider aujourd'hui pour distinguer le symbolisme représenté dans le conte de celui que le lecteur sait former selon son jugement ? Quelles seraient les modalités différentes qui évoluent à travers les siècles dans la définition du sens moral du conte et de son interprétation ?

Au siècle suivant, la morale ne sera pas moins importante, et elle conduira à la production de « Contes moraux » ou, au contraire, de « Contes immoraux » ou libertins. Au siècle suivant, siècle sous le signe des frères Grimm, la renaissance du conte de fées français dans la seconde moitié du siècle donnera lieu à des réécritures de contes de la dernière décennie du Grand siècle dont la « perversion » (J. de Palacio) consistera parfois à récrire la Moralité, transformant ainsi la portée morale du conte désormais destiné aux enfants et non plus à un public d'adultes mondains.

Plus récemment encore, le conte s'est transformé et adapté à la littérature de jeunesse qui tend à en préserver la visée morale tout en respectant un goût littéraire plus moderne qui tend parfois à rejeter tout encadrement moral explicite. Quelle(s) morale(s) ces contes transmettent-ils, et comment ?

Ce numéro de *Féeries* consacré à « Conte et Morale(s), du 17^e siècle à aujourd'hui » se propose de rassembler des articles traitant des rapports polymorphes et complexes qu'entretient le conte avec la morale à travers les siècles. Vu le caractère à la fois historique et contemporain du conte considéré comme corpus moral, le comité de rédaction encourage toute proposition de contribution sur le sujet, du 17^e siècle à aujourd'hui.

Toute proposition est à envoyer à Jean-Paul Sermain (jean-paul.sermain@wanadoo.fr) et à Jean Mainil (jeanmainil@hotmail.com) sous la forme d'un document Word (.doc ou .docx) ou de PDF, de maximum 400 mots.

Dates de soumission :

- **le 1er juin 2015 pour la proposition de contribution.**
- **le 20 février 2016 pour l'article.**